



COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2024

18H30 à L'Orangerie

Démission d'une conseillère municipale, installation d'un nouveau membre au Conseil Municipal

Modification simplifiée du PLU

Délégués CAPL et EURENCO

Désignation des Jurés d'Assises

Classe Verte Ecole BV

Travaux chauffage Résidence Maya

Délibération taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Constitution d'une provision de créances douteuses et/ou contentieuses

Consultation de maîtrise d'œuvre végétalisation de la cour de l'école Bernard de Ventadour

Consultation travaux voirie Ousidou Calade

Groupement de commande SMEG marché gaz et électricité +36KvA

Modification de la convention d'occupation des salles municipales

ETAIENT PRESENT.E.S :

Mesdames Martine Bouche, Jessie Halili, Nathalie Jasse, Naïma Ouragh, Marie-Pierre Vaselli

Messieurs Régis Agret, Steeven Arene, Thibault Baccherini, Maurice Benoît, Patrick Cheruel, Marc-Edouard Couston, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse, Mathias Durand

PROCURATIONS : Karel Arnau à Thibault Baccherini, Emilie Beynet à Nathalie Jasse, Huguette Denis à Martine Bouche

ABSENT.E.S : Carole Delafontaine, Joseph Lo Negro

Secrétaire de Séance : Jacques Demanse

VOTE DU RAPPORT DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Pas de remarque

Unanimité

Démission d'une conseillère municipale, installation d'un nouveau membre au Conseil Municipal

Rapporteur Jacques Demanse

Madame Sylvie Burgio – Lips, Conseillère Municipale de la liste Sauveterre Renouveau a transmis un courrier de démission pour raisons professionnelles à Monsieur le Maire, il convient de prendre note de cette démission

Il convient donc, pour donner suite à cette démission, de nommer Monsieur Marc-Edouard Couston, membre de la liste Sauveterre Renouveau.

Modification simplifiée du PLU

Rapporteur Jacques Demanse

Le Conseil Départemental nous a fait part du fait que la zone non-aedificandi ne s'appliquaient pas en centre-ville, le long de la route départementale.

Cette zone figurant dans les pièces graphiques de notre Plan Local d'Urbanisme, il convient, pour permettre une simplification dans la réglementation d'urbanisme des projets jouxtant la départementale, de conduire une modification simplifiée du PLU

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à conduire cette modification simplifiée et, de l'autoriser à signer les documents afférents à cette modification.

Unanimité

Délégués CAPL et EURENCO

Rapporteur Frédéric Daragnes

Le mandat des délégués membres de la commission de suivi des sites exploités par les sociétés CAPL et EURENCO situés sur la Commune de Sorgues, arrivent à échéance au 29 décembre de cette année.

Il convient de nommer un délégué titulaire, un délégué suppléant, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de nommer Monsieur Frédéric Daragnes déjà en charge des risques majeurs en tant que délégué titulaire et Monsieur Thibault Baccherini en tant que délégué suppléant.

Lors de la séance du Conseil, Monsieur le Maire propose le nom de Madame Nathalie Jasse en lieu et place de Monsieur Thibault Baccherini comme suppléante de Monsieur Frédéric Daragnes

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à proposer Monsieur Frédéric Daragnes, délégué titulaire et Madame Nathalie Jasse, déléguée suppléante afin de siéger dans cette commission.

Unanimité

Désignation des Jurés d'Assises

Rapporteur Jacques Demanse

Comme chaque année, il convient de tirer au sort 6 personnes afin de constituer la liste des jurés d'assises pour l'année prochaine.

A l'issue de ce conseil, les personnes tirées au sort seront contactées par la Mairie.

Il est demandé aux membres présents, tout comme au public, la plus grande discrétion quant à la liste des personnes tirées au sort, il est mentionné que celle-ci ne figurera pas au compte rendu du conseil et uniquement en annexe de la délibération.

Classe Verte Ecole BV

Rapporteuse Martine Bouche

86 élèves de l'école Bernard de Ventadour sont partis en classe verte cette année, la Commune a voté, en mars de cette année, un financement de 14000 euros pour cette classe verte.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à régler la participation de la Commune à cette classe verte.

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire le paiement de la participation Communale à cette classe verte.

Unanimité

Travaux chauffage Résidence Maya

Rapporteur Thibault Baccherini

Le réseau de chauffage en vide sanitaire de la Résidence Maya nécessite d'être remplacé par suite vétusté provoquant des fuites récurrentes cet hiver.

Il est à noter que la Chaudière de la Résidence Maya fonctionne toute l'année puisqu'elle alimente également le réseau d'eau chaude des locataires.

La Société Thermique du Midi nous a transmis un devis de 11 955,79 euros TTC.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce devis en vue d'effectuer les travaux.

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce devis et faire effectuer les travaux.

Unanimité

Délibération taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Rapporteur Jacques Demanse

Nous avons voté, en mars, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 25,37%, or, le taux maximum de cette taxe est de 15,37%, il convient donc de modifier notre délibération : DEL-11-2024 en ce sens.

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à modifier la délibération DEL-11-2024 en ce sens que le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 15,37%.

Unanimité

Constitution d'une provision de créances douteuses et/ou contentieuses

Rapporteur Jacques Demanse

Les finances publiques nous imposent la constitution d'une provision de créances douteuses ou contentieuses des actes qu'ils émettent à l'encontre des créances non recouvertes.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de provisionner le compte 6817 de la somme de 1000 € pour l'année 2024.

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à provisionner le compte 6817 de 1000 € sur le budget principal de la Commune pour l'année 2024

Unanimité

Consultation de maîtrise d'œuvre végétalisation de la cour de l'école Bernard de Ventadour

Rapporteuse Jessie Halili

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la végétalisation de la cour de l'école Bernard de Ventadour a été publié en date du 11 avril 2024, il est resté en ligne jusqu'au 31 mai 2024.

Ce marché n'a reçu aucune offre, il convient donc de le déclarer sans suite pour cause d'infructuosité.

Il est rappelé que selon la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, « La décision de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité appartient à la personne compétente pour attribuer le marché public. Pour les collectivités territoriales, il n'est pas nécessaire de consulter préalablement la commission d'appel d'offres pour prendre cette décision ».

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à déclarer le marché de maîtrise d'œuvre de la végétalisation de la cour de l'école sans suite pour cause d'infructuosité.

Unanimité

Consultation Travaux voirie Ousidou Calade

Rapporteur Frédéric Daragnes

Report au prochain CM

Groupement de commande SMEG marché gaz et électricité

Rapporteur Jacques Demanse

Le groupement de commande pour le marché public de fourniture de gaz et d'électricité (+36KvA) arrive à échéance en décembre 2024.

Il nous faut conduire un marché ou rejoindre le groupement de commande du SMEG.

N'étant pas des spécialistes de ce type de marché et n'ayant pas de contacts en vue de nous apporter son aide dans la rédaction de ce marché, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de rejoindre le groupement de commande du SMEG.

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec le SMEG en vue de bénéficier du groupement de commande concernant la fourniture de gaz et d'électricité.

Unanimité

Modification de la convention d'occupation des salles municipales

Rapporteuse : Jessie Halili

Les conventions d'occupation des salles municipales doivent être modifiées en ce sens que nous ne pouvons garder les chèques de caution au-delà d'un mois, si nous les gardions plus longtemps nous devrions encaisser la caution (ce qui pourrait mettre l'association en difficulté) et la rembourser en fin d'année (la procédure de remboursement des finances publiques est plutôt complexe).

Aussi et pour éviter toutes ces contraintes tant aux associations ainsi qu'aux services municipaux, il est préférable de prévoir des sanctions en cas de non-respect des modalités de la convention, à savoir, une pénalité de 300 euros (montant de la caution demandée auparavant)

De plus, il était opportun de rajouter une tacite reconduction des conventions en l'absence de modification de celles-ci pour une durée maximum de 4 ans.

L'avis des Membres du Conseil est sollicité en vue de proposer ces modifications de conventions aux associations.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil Municipal est relevé de ses fonctions à 18h52